

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 21 janvier 2015

Président	:	M. Emmanuel GÉTAZ
Secrétaires	:	Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M. Anthony HUYS
		Mme Bibiana STREICHER
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 21 janvier 2015 à 20 h. 00, au Montreux Music & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance double du 3 et 4 décembre 2014

2 Prestation de serment d'un conseiller en remplacement de M. Yann Krebs (PLR), démissionnaire

3 Communications du Bureau notamment sur la composition :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Alexandre Staeger « La Commune de Montreux peut-elle bénéficier du marché libre de l'électricité en Suisse ? » (date de la commission, le mercredi 4 février 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).

4 Correspondance

5 Communication de la Municipalité

6 Nominations

6.1 Nomination d'un membre de la Commission intercommunale du Fonds culturel Riviera, en remplacement de M. Yann Krebs (PLR), démissionnaire ;

6.2 Nomination d'un membre suppléant du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion "SIGE", en remplacement de M. Yann Krebs (PLR), démissionnaire ;

- 6.3 Nomination d'un membre de la Commission Communication et Organisation "CCO", en remplacement de M. Christophe Privet (ML), démissionnaire.

7 Motions, postulats et interpellations déposés

8 Rapports des commissions :

- 8.1 sur le préavis No 29/2014 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 100'000.- au maximum pour l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques dans le cadre de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly (Rapp : M. Christian Bécherraz) ;
- 8.2 sur le préavis No 30/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 500'000.- au maximum pour la rénovation et l'aménagement de la villa La Coccinelle, rue des Vaudrès 10 à Clarens, en logement communautaire (Rapp : M. Jean-Marc Forclaz) ;
- 8.3 sur le préavis No 31/2014 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 95'000.- en faveur de l'organisation de la Fête des Narcisses en mai 2015, d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 52'500.- pour le réaménagement du sentier des narcisses du Cubly, d'un crédit budgétaire de Fr. 20'000.- pour la réalisation d'un char « Montreux » pour le corso fleuri ainsi que d'une subvention de Fr. 195'000.- en faveur de l'organisation de la 34^{ème} Fête Fédérale de Musique en juin 2016 (Rapp : M. Olivier Blanc, en remplacement de M. Michel Bongard) ;
- 8.4 sur le rapport-préavis No 28/2014 relatif à la mise en place d'une structure d'exploitation et de fonctionnement de type « Maison de Quartier » avec secteurs « Jeunesse » et « Pour tous » dans le bâtiment « Jaman 8 », sis rue de Jaman 8 à Clarens, à la création d'un poste d'1 EPT de coordinateur, de 1.2 postes EPT d'animateur socioculturel et d'un poste de 0.5 EPT de secrétariat, l'octroi d'un crédit budgétaire de Fr. 44'000.-, en réponse à la motion de M. Jean-Marc Forclaz « demandant à la Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socioculturel à caractère régional » (Rapp : M. René Chevalley) ;
- 8.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Christian Allenbach « Mise en place d'une politique d'intégration des personnes migrantes et de cohésion sociale dans la Commune de Montreux » (Rapp : Mme Bibiana Streicher).

9 Préavis de la Municipalité :

- 9.1 No 03/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'830'000.- au maximum pour financer les études des Jardins de la Rouvenaz (date de la commission : le mercredi 28 janvier 2015 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

10 Rapports-préavis de la Municipalité

- 10.1 No 01/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'600'000.- au maximum, sous déduction de subventions cantonales à recevoir, pour la construction d'une déchèterie, d'un centre de transfert des déchets, d'une zone de dépôt de voirie et pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle No 7538 à Chailly et à la réponse au postulat de M. Alexandre Staeger « Pour une politique des déchets incitant au tri » du 8 décembre 2012 (date de la commission : le jeudi 29 janvier 2015 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 10.2 No 02/2015 relatif au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2015, à la prospection de nouvelles parcelles à protéger et demande d'un crédit complémentaire budgétaire de CHF 20'000.- (date de la commission : le lundi 2 février 2015 à 19 h. 00 à la rue du Temple 11 à Montreux).

11 Développement des postulats

- 11.1 Postulat de M. Alioune Diop « Etude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air » ;
- 12.1 Postulat de Mme Catherine Buchet Bulliard « Pour un accès et un croisement facilité des véhicules lors d'affluence au Col de Jaman » ;
- 12.2 Postulat de M. Alexandre Staeger « Pour plus de transparence dans les soutiens accordés aux manifestations ».

12 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

13 Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Permettez-moi de vous souhaiter une cordiale bienvenue au 2m2c pour cette cinquième séance de l'année législative 2014-2015, première séance de l'année 2015.

Je profite de vous adresser tous mes vœux pour cette nouvelle année, en espérant qu'elle sera, pour chacune et chacun d'entre vous, riche en moments de bonheur et de succès.

Je tiens à saluer la Municipalité, qui nous fait le plaisir d'assister et de participer, in corpore, à nos débats.

Au nom du Conseil, je souhaite également la bienvenue au public qui nous a rejoints ainsi qu'aux représentants des médias, en les remerciant de l'intérêt qu'ils portent au travail de ce Conseil. »

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

M. le Président invite les Conseillères et Conseillers qui n'auraient pas encore signé la liste de présence de venir le faire rapidement auprès de l'huissier.

Présence :

83 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Carolanne Feissli, Prisca Gaillet, Amiira Neff, MM. Yves Cornaro, Laurent Demartini, Grégoire Furrer, Jean-Bernard Kammer, Gilles Marco, Charles Meichtry, Francis Niquille, Pierre-Yves Nussbaum, Enzo Verme.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Patrick Grognez, Jean-Jacques Kiala, Gian Franco La Rosa, Marcel Muggli, Sassenhiran Vairavanathar.

M. le Président déclare la séance ouverte et passe à l'ordre du jour.

0 PRÉAMBULE

M. le Président Emmanuel Gétaz remercie le 2m2c et son personnel, ainsi que les techniciens qui nous accueillent ce soir. Il s'agira de notre avant-dernière séance dans ces lieux, puisque nous pourrons profiter, dès le mois de mars, de la nouvelle salle de séance du Conseil communal, actuellement en phase finale d'équipement, au collège Montreux-Est.

Il communiquera au point 3 de l'ordre du jour les décisions prises à ce sujet par le Bureau, dans sa séance de 19h15 de ce jour.

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DOUBLE DU 3 ET 4 DÉCEMBRE 2014

Il s'agit également d'approuver le procès-verbal complet, en annexe, relatif aux débats du Conseil sur le préavis 06/2014 concernant le Règlement du Conseil. Ces deux documents sont dans l'enveloppe des Conseillères et Conseillers.

On va d'abord débattre du procès-verbal de la séance double du 3 et 4 décembre 2014, et ensuite on prendra le procès-verbal annexé, de l'ensemble des débats concernant le Règlement du Conseil

M. le Président souhaite remercier aujourd'hui notre secrétaire, Charlotte Chevallier, pour la saisie, avec une grande systématique, du procès-verbal des débats et décisions concernant le Règlement du Conseil communal. Ce procès-verbal a demandé à notre secrétaire des dizaines d'heures de travail méticuleux. Il aimerait lui exprimer toute sa gratitude pour cela. Il tient aussi à remercier notre secrétaire suppléante, Mme Burri, qui a secondé efficacement Mme Chevallier pour la rédaction du procès-verbal de la dernière séance. Merci Mesdames !

Applaudissements de l'assemblée.

La discussion est ouverte sur ces procès-verbaux, et dans un premier temps on va traiter de l'acceptation du procès-verbal de la séance double du 3 et 4 décembre 2014.

M. le Président rappelle que l'on a débattu du Règlement du Conseil dans ces séances, mais tout ceci se trouve dans l'annexe. Tous les autres points des débats se trouvent dans cette première partie du procès-verbal.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Caleb Walther relève qu'en page 9 du procès-verbal il manque un ou deux mots et que finalement ses propos ne sont pas très clairs à l'avant dernier paragraphe de la page 9, et il propose le libellé suivant :

« M. Caleb Walther, Conseiller municipal, apporte un complément aux propos de M. Luder. M. Luder dit plus ou moins que toutes les réponses n'ont pas été fournies lors de la séance de commission. M. Caleb Walther tient à rappeler que tous les classeurs de comptes et les rapports de gestion de ces dernières années avaient été pris pour la commission, mais que celle-ci n'a pas opté pour les ouvrir, estimant que ce n'était pas la question. Son but était de se pencher sur la pertinence de l'étude technique proposée. Il n'y avait aucune intention de cacher quoi que ce soit et tous les renseignements demandés par la commission ont été donnés, en toute transparence ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie encore une fois Mme Burri et Mme Chevallier pour leur travail.

M. le Président passe à la deuxième partie, qu'il ne sait pas très bien comment nommer vu l'épaisseur du document, qui concerne l'ensemble des débats que le Conseil a eu concernant le Règlement du Conseil.

La discussion est ouverte.

Demande de corrections de M. Olivier Blanc : à la page 23, son intervention qui commence par : « M. Olivier Blanc a juste un vœu... », à la fin du paragraphe il faut lire : « La transparence impliquerait, pour un vote si important, qu'on le fasse à main levée. Il ne demandera pas l'appel nominal. Il se contenterait d'un vote à main levée, de manière à voir ce que les gens votent. »

Ensuite à la page 89, au 2^{ème} paragraphe de son intervention, trois lignes avant la fin, il est écrit "et" à la place de "est", ce qui rend la phrase peu claire. Il faut lire : « Il me paraît souhaitable de prévoir que le motionnaire ou le postulant **est** membre de la commission... »

Puis à la page 106, cela ne concerne pas M. Blanc personnellement, mais il se demande s'il n'y a pas une erreur. Il y avait deux articles 143, on voit cela dans le procès-verbal et l'on dit que l'on a annulé l'article 143 qui s'appelait « Référendum spontané », et sauf erreur, cela ressort aussi du texte, c'est l'article 143 « Décision annulée » que l'on a biffé. Car il y avait deux articles 143, ce qui du reste apparaît dans le procès-verbal.

M. le Président n'est pas sûr d'avoir bien compris ce qu'a dit M. Blanc.

M. Blanc explique qu'il y a un titre, article 143, avec indication "Référendum spontané" et on dit que cet article a été biffé. Or ce n'est pas l'article 143 "Référendum spontané" qui a été biffé, mais l'article 143 qui portait le titre "Décision annulée", et du fait de l'annulation de l'article 143 "Décision annulée", l'article "Référendum spontané" est lui-même devenu l'article 143. Il y a eu une confusion lors de la discussion et on la retrouve dans le procès-verbal.

M. le Président remercie M. Blanc et déclare que l'on va vérifier. Cela va poser un petit problème de procédure, car si on arrive à le vérifier maintenant on pourra voter le procès-verbal complet, autrement on devra reporter le vote du procès-verbal.

M. le Président Emmanuel Gétaz demande s'il y a d'autres remarques.

Demande de corrections de M. Alexandre Staeger, en page 22, les deux derniers paragraphes. A l'avant dernier paragraphe, il faut lire : « De temps en temps on reproche à **Montreux Libre** d'être un peu long... ».

Et au dernier paragraphe, M. Staeger pense qu'il a dû mal s'exprimer, il faut donc lire : « En plus, il faut dire qu'on peut toujours adapter le nombre de sièges dans les commissions,... ». Ainsi cela lui semble un peu plus clair.

Il n'y a pas d'autres remarques. M. le Président déclare que l'on va juste clarifier la question de l'article 143, et il comprend effectivement ce que M. Blanc relève.

M. le Président a repris le document avec lequel on a travaillé. L'article 143 était un article qui avait été entièrement biffé. Il y avait ensuite un article 143, dont le titre a été modifié, c'était un article qui était avant le 144 devenu 143, et dans les débats il avait été proposé de nommer cet article "Référendum spontané", "spontané" ayant été rajouté. Il s'agissait donc d'un amendement.

Lors des débats, il y a eu un problème parce que M. le Président s'appuyait sur le document qui était le PowerPoint réalisé par Mme Catherine Buchet Bulliard, qui a fait un immense travail, mais il y avait une ou deux petites coquilles dans ce document et c'était l'une d'elles, en ce sens que le PowerPoint se référait à l'article 143, alors qu'il s'agissait de l'article 144, le 143 étant biffé.

M. le Président pense que l'on peut s'entendre maintenant et bien constater deux choses. Premièrement, c'est qu'ayant constaté cette erreur lors des débats on est revenu en arrière et on a validé la suppression de l'article anciennement 143, et deuxièmement validé la modification du titre de l'article 144 devenu l'article 143.

M. le Président demande à M. Blanc s'il est d'accord avec cette interprétation du procès-verbal, ce qui est le cas. On fera donc la modification, c'est-à-dire qu'il y a un article 143 biffé et ensuite un article 143 non biffé, mais amendé. On fera donc la modification de manière à ce que cela soit clair, et si on reprend le document sur lequel on a travaillé M. le Président pense qu'ainsi c'est clair, il n'y a pas de doute sur nos intentions et sur ce qui a été fait à l'époque.

M. le Président demande s'il y a encore des remarques à ce sujet, ce qui n'est pas le cas. Par conséquent, on prendra en compte les remarques de M. Blanc et on adaptera, comme il se doit, le texte du procès-verbal.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président tient à relever le peu de modifications qu'il y a finalement dans ce document compliqué à saisir et il remercie encore une fois Mme Charlotte Chevallier. Ceci étant dit, il passe au vote sur le procès-verbal de l'ensemble des débats concernant le Règlement du Conseil.

Le procès-verbal, avec ces quelques modifications, est accepté à l'unanimité.

2 PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE M. YANN KREBS (PLR), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h15 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de Mme Geneviève Brunner. La liste PLR ne comportant plus de viennent-ensuite, il a été procédé à l'élection de Mme Geneviève Brunner conformément à l'art. 67 LEDP.

Mme Geneviève Brunner est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président félicite Mme Geneviève Brunner pour son élection. Il lui remet le diplôme de Conseillère, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3 COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Alexandre Staeger « La Commune de Montreux peut-elle bénéficier du marché libre de l'électricité en Suisse ? » (date de la commission, le mercredi 4 février 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Olivier Blanc, Claude-Pascal Gay, Ahmad Jahangiri, Kastriot Ramiqi, Domenico Silleri, Alexandre Staeger, Bernard Tschopp, Franklin Zakine.

Comme M. le Président l'a déclaré en préambule, il donne quelques informations concernant la nouvelle salle du Conseil communal, et donne lecture de son intervention :

« A l'initiative de la CCO et de sa Présidente, Mme Irina Gote, que je remercie, les membres de la CCO, du Bureau, ainsi que de nombreux Conseillères et Conseillers

communaux se sont réunis lundi dernier à 17h30 pour découvrir la nouvelle salle du Conseil, dans le bâtiment du collège de Montreux-Est.

M. le Syndic Laurent Wehrli et M. le Municipal Alain Feissli, ainsi que plusieurs chefs de services, responsables et techniciens étaient également présents pour nous expliquer comment la nouvelle salle fonctionnera.

Je tiens à les remercier toutes et tous de leur présence et de leurs explications.

Je tiens aussi, à titre personnel, à dire à quel point cette nouvelle salle est réussie, à tous points de vue, esthétique, acoustique, technique et sur le plan de l'aménagement.

Je me permets donc déjà de féliciter la Municipalité, la CCO, les services et toutes les personnes et corps de métiers qui ont œuvré sur le chantier.

Mais soyons certains que nous aurons l'occasion de les remercier officiellement ultérieurement, lors de l'inauguration de la salle.

Lundi dernier donc, nous avons pu procéder à des tests en situation réelle, même si une partie du système informatique n'était pas encore totalement opérationnelle. Ces tests nous ont permis de réaliser que les nouveaux outils à notre disposition, tels que micros individuels, vote électronique, etc., allaient nécessiter une période de rodage et d'apprentissage, notamment pour votre serviteur. C'est la raison pour laquelle nous avons convenu de deux choses :

Premièrement, la CCO et le Bureau participeront à une séance, le 28 janvier prochain à 19h00, avec les techniciens en charge de la bonne marche du système pour décider de certains paramètres de programmation. Par exemple, choisir comment les votes apparaissent à l'écran, ou encore comment exactement seront gérées les demandes de prises de parole.

Deuxièmement, une deuxième séance de tests aura lieu, avec des participants, afin de vérifier une dernière fois l'ensemble des fonctionnalités de la salle.

Tenant compte du temps nécessaire pour organiser ces deux séances, ainsi que du fait que notre prochaine séance du Conseil verra le nouveau Municipal élu être assermenté, avec le protocole d'usage dans ces cas, il a paru au Bureau qu'il était préférable que la prochaine séance, le 18 février prochain, ait encore lieu ici au 2m2c, à 20h00. Nous verrons encore juste si l'heure est modifiée en fonction de ce que nous discuterons avec la Municipalité pour le protocole et l'assermentation du nouveau Municipal.

La première séance du Conseil, dans la salle du collège Montreux-Est, aura donc lieu en mars, le 18 mars pour être précis.

Vous serez très probablement convoqués ce jour-là à 19h30 - c'est la décision qui a été prise avec le Bureau mais on verra encore avec les techniciens - afin que nous puissions consacrer au minimum 30 à 40 minutes à nous habituer au nouveau système de vote, à l'usage des micros individuels, etc. »

M. le Président demande s'il y a des questions à ce sujet, ce qui n'est pas le cas. On passe au point 4 de l'ordre du jour.

4 CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu tout d'abord une correspondance électronique de M. Christophe Privet annonçant sa démission de la CCO, raison pour laquelle on devra procéder à la nomination d'un nouveau membre à la CCO tout à l'heure. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 1)

Ensuite on a reçu un courrier de M. Enzo Verme annonçant sa démission du Conseil communal. M. le Président donne lecture de ce courrier qui sera également joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 2)

Le dernier courrier reçu émane de M. Roger Bohnenblust, habitant Chernex, concernant : foire de Brent et incivilités. M. le Président en donne lecture. Ce courrier sera aussi joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 3)

M. le Président tient à rappeler que l'on aura une finale de niveau suisse, puisque samedi 7 et dimanche 8 février aura lieu, à la Salle omnisports du Pierrier à Clarens, la 12^{ème} édition de la Coupe de la Ligue 2015 de basketball, avec notamment les finales. On a reçu un courrier à ce sujet.

5 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Le Conseil a reçu, dans l'enveloppe, une communication de la Municipalité, concernant l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2014.

Il n'y a pas d'autres communications.

6 NOMINATIONS

M. le Président relève que l'on a des nominations à faire dans plusieurs commissions. M. Krebs siégeait dans la Commission intercommunale du Fonds culturel Riviera et comme membre suppléant du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion "SIGE".

6.1 Nomination d'un membre de la Commission intercommunale du Fonds culturel Riviera, en remplacement de M. Yann Krebs (PLR), démissionnaire ;

M. Florian Despond déclare que le groupe PLR propose la candidature de M. Bernard Tschopp.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à main levée et à l'unanimité que M. Bernard Tschopp est élu membre de la Commission intercommunale du Fonds culturel Riviera.

6.2 Nomination d'un membre suppléant du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion "SIGE", en remplacement de M. Yann Krebs (PLR), démissionnaire ;

M. Florian Despond déclare que le groupe PLR propose la candidature de Mme Bibiana Streicher.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à main levée et à l'unanimité que Mme Bibiana Streicher est élue membre suppléante du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion "SIGE".

6.3 Nomination d'un membre de la Commission Communication et Organisation "CCO", en remplacement de M. Christophe Privet (ML), démissionnaire.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre a le plaisir et l'honneur de présenter la candidature de M. Tal Luder.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à main levée et à une très large majorité, avec une abstention, que M. Tal Luder est élu membre de la Commission Communication et Organisation "CCO".

M. le Président Emmanuel Gétaz félicite les trois personnes qui viennent d'être élues.

7 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Aucun dépôt de motion, mais un postulat et huit interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

M. Florian Chiaradia a déposé un postulat ayant pour titre : « Chemins de fer Montreux – Les Avants et Montreux – Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée ».

Ce postulat sera développé lors de la séance du Conseil du mois de février.

Voici les titres des huit interpellations déposées :

- 1) Interpellation de M. Yanick Hess, qui a pour titre : « Prescriptions contre l'incendie plus souples selon le Canton de Vaud. Quid du 2M2C ? ».
- 2) Interpellation de Mme Irina Gote, qui a pour titre : « Où en est la fusion entre le MVR et les VMCV ? »
- 3) Interpellation de Mme Irina Gote, qui a pour titre : « Pourquoi les transports des matériaux en vue de l'assainissement du tunnel du MOB aux Avants doivent-ils se faire par la route ? »
- 4) Interpellation de M. Florian Chiaradia, relative à : « Aide cantonale à la construction du sentier sur les rives du lac ».
- 5) Interpellation de M. Christian Gagnat concernant la circulation difficile.
- 6) Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de l'accessibilité automobile du « Clos de Chillon ».
- 7) Interpellation de M. Christophe Privet visant à nous éclairer sur les zones d'ombre quant au remplacement des lumières du parking du Marché.
- 8) Interpellation de M. Olivier Raduljica, qui a pour titre : « Un nom pour notre future salle du Conseil communal ».

Ces 8 interpellations seront développées au point 12 de l'ordre du jour.

8 RAPPORTS DES COMMISSIONS :

8.1 sur le préavis No 29/2014 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 100'000.- au maximum pour l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques dans le cadre de la réalisation d'un complexe

sportif sur le site de la Saussaz à Chailly (Rapp : M. Christian Bécherraz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

A la lecture du rapport de la commission, que je remercie au passage pour le travail effectué, le groupe UDC regrette de ne pas avoir une estimation chiffrée des coûts d'entretien prévus pour cette installation, tant dans le préavis que dans le rapport de la commission, et de facto apprécier à sa juste valeur le ratio investissement/coût d'exploitation/bénéfice de cette nouvelle réalisation.

Ceci dit, nous saluons l'effort fourni par notre Municipalité pour promouvoir ainsi concrètement un exemple d'énergie renouvelable sur le territoire communal.

Je le répète encore une fois, il est prépondérant que lors de chaque transformation ou construction, cet aspect novateur d'énergie renouvelable soit pris en considération et privilégié autant que faire se peut.

Nous adresserons ainsi un message fort à nos concitoyens et à notre industrie, de l'engagement de notre ville pour le respect de l'environnement pour les générations futures.

Fort de ce principe, nous acceptons donc ce préavis relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 100'000.- pour l'intégration de panneaux photovoltaïques au complexe sportif de la Saussaz et ce à l'unanimité de notre force politique. Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli répond rapidement à M. René Chevalley qu'effectivement la notion des coûts d'entretien se trouve, pour l'essentiel, en page 6/7 du préavis. Elle n'a pas été détaillée, mais l'impact économique de cette installation tient compte des coûts d'entretien, qui feront l'objet d'un contrat spécifique.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

Au terme des discussions, c'est à l'unanimité que la commission accepte les conclusions de ce préavis.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 29/2014 de la Municipalité du 13 novembre 2014 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 100'000.- au maximum pour l'intégration de panneaux

solaires photovoltaïques dans le cadre de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de réviser et d'amender sa décision du 7 mai 2014 (préavis No 13/2014 du 27 mars 2014) en optant pour l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques plutôt que pour l'extension de l'installation solaire thermique ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis ;
3. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement administratif de Fr. 100'000.- au maximum pour l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques dans le cadre de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
6. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 355.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.2 sur le préavis No 30/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 500'000.- au maximum pour la rénovation et l'aménagement de la villa La Coccinelle, rue des Vaudrès 10 à Clarens, en logement communautaire (Rapp : M. Jean-Marc Forclaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Christian Bécherraz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le parti socialiste soutient avec conviction ce préavis pour une rénovation et l'aménagement de la villa La Coccinelle, ce qui permettra de la mettre à disposition de la Fondation Apollo qui fait un travail remarquable pour aider les personnes momentanément en difficulté de logements.

Les Socialistes vous demandent d'accepter sans réserve ce préavis. Merci de votre attention et de votre vote que j'espère positif. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Jean-Marc Forclaz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

En conclusion, c'est à l'unanimité que les commissaires vous proposent d'accepter ce préavis.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 30/2014 de la Municipalité du 13 novembre 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 500'000.- au maximum pour la rénovation et l'aménagement de la villa La Coccinelle, rue des Vaudrès 10 à Clarens, en logement communautaire,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 500'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement sur une période de 20 ans au maximum par le compte de fonctionnement 350.3312 ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le vote de la commission est de 10 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.3 sur le préavis No 31/2014 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 95'000.- en faveur de l'organisation de la Fête des Narcisses en mai 2015, d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 52'500.- pour le réaménagement du sentier des narcisses du Cubly, d'un crédit budgétaire de Fr. 20'000.- pour la réalisation d'un char « Montreux » pour le corso fleuri ainsi que d'une subvention de Fr. 195'000.- en faveur de l'organisation de la 34^{ème} Fête Fédérale de Musique en juin 2016 (Rapp : M. Olivier Blanc, en remplacement de M. Michel Bongard) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Olivier Blanc déclare qu'il y a deux petites corrections à apporter au rapport. Le 3^{ème} paragraphe du texte, soit : « C'est à l'unanimité que la commission vous invite... », ceci n'a rien à faire à cet endroit. Ce paragraphe se retrouve en bonne place à la page 3 du rapport.

Et M. Julien Chevalley est Président de la Jeune Chambre Internationale Riviera, et non vice-président. Ceci se trouve sous le titre : « Subvention à la Fête des narcisses », à la page 2 du rapport. Il faut lire : « La commission a entendu M. Julien Chevalley, Président de la Jeune Chambre Internationale Riviera... »

La discussion est ouverte.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Fêtes des Narcisses, le Festival de Jazz, le Marché de Noël, les Fêtes aux villages, les kermesses sous le Marché couvert, les diverses manifestations sportives, les Bénichons, les Mi-été, les Foires des Planches et de Brent, le Grand Prix et souvenez-vous les bateaux hors-bords et j'en oublie, comme la Braderie de l'avenue des Alpes et autres.

Voilà quelques exemples de fêtes qui font et qui feront certainement encore le bonheur des montreusiens et de leurs invités.

Ce petit récapitulatif pour vous convaincre, si c'était encore nécessaire, qu'une bonne partie de la réputation de la perle de la Riviera provient de la fête, et de la belle fête. Aussi, quand la Municipalité vient nous demander une ou deux subventions pour refaire la fête, nous, le groupe UDC dont les encrages sont dans la tradition, ne pouvons que soutenir les projets déposés et la demande de fonds y relative.

C'est donc convaincus que nous vous demandons de soutenir ce préavis. Merci. »

La discussion continue.

M. Stéphane Barbey intervient ici au sujet du sentier des narcisses et pour une raison un peu personnelle, c'est que ce sentier passe devant chez lui. Mais ceci n'est pas la raison pour laquelle il veut intervenir.

Ce qu'il veut dire, c'est que ce n'est pas un sentier ordinaire, puisque M. Barbey a découvert, d'une manière tout à fait fortuite, que ce sentier est en fait aussi un produit touristique, dans le sens qu'à une période on pouvait acheter un billet circulaire à Zürich pour aller aux Avants, effectuer le parcours autour du Cubly, et particulièrement utiliser le funiculaire des Avants-Sonloup.

Donc c'est un outil touristique qui va bien au-delà du sentier et effectivement son triste état aujourd'hui ne permet plus à ce produit d'être quelque chose de valable sur le marché touristique, puisque c'est comme cela que l'on parle dans le domaine du marketing.

M. Barbey ne peut qu'encourager le Conseil à voter ce crédit, qui permettra de remettre à flot un magnifique parcours qui peut attirer un grand nombre de touristes, en particulier au village des Avants, ce qui est plus que souhaitable.

M. Barbey remercie le Conseil pour l'attention portée à son intervention et de voter en faveur de ce préavis.

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste vous invite à accepter les conclusions du rapport et se réjouit de la tenue de ces deux manifestations populaires et d'envergure qui permettront à la population montreusienne d'être de la fête. Elles joueront un rôle éminemment social par la réunion de toute une partie de la population dans une région déjà très ouverte sur le monde.

De plus, tant la Fête des Narcisses, avec son caractère régional qui fera la part belle à Montreux et sa neige de mai, mais également à la Riviera avec la promotion des narcisses, que la Fête fédérale de musique, avec son caractère national qui verra se produire à Montreux et sur la Riviera 25'000 musiciens devant 150'000 spectateurs et les médias de toute la Suisse, possèdent des thèmes profondément liés à l'histoire de Montreux et participeront au rayonnement de notre commune. Merci pour votre attention. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Blanc, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 31/2014 de la Municipalité au Conseil communal du 21 novembre 2014 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 95'000.- en faveur de l'organisation de la Fête des Narcisses en mai 2015, d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 52'500.- pour le réaménagement du sentier des narcisses du Cubly, d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 20'000.- pour la réalisation d'un char « Montreux » ainsi que d'une subvention de Fr. 195'000.- en faveur de l'organisation de la 34^{ème} Fête Fédérale de Musique à Montreux-Riviera en juin 2016

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à octroyer une subvention de Fr. 95'000.- en faveur de l'organisation de la Fête des Narcisses en mai 2015 ainsi qu'une subvention de Fr. 195'000.- en faveur de l'organisation de la 34^e Fête Fédérale de Musique à Montreux-Riviera en juin 2016 ;
2. d'accorder à cet effet un crédit complémentaire d'un montant de Fr. 290'000.- sur le compte No 160.3653.00 du budget 2015, « subventions aux manifestations » ;
3. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte 9281.180 « provision pour participation à des institutions et/ou des manifestations à caractère public » ;

4. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réaménagement du sentier des narcisses du Cubly ;
5. d'allouer à cet effet un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 52'500.- au maximum sur le compte No 325.3142 « entretien des chemins forestiers » du budget 2015 ;
6. d'autoriser la Municipalité à réaliser un char « Montreux » pour le corso fleuri de la Fête des Narcisses ;
7. d'allouer à cet effet un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 20'000.- au maximum sur le compte No 440.3135 « matières brutes et travaillées » du budget 2015 ;
8. de couvrir les dépenses mentionnées aux points 2, 5 et 7 par les fonds disponibles en trésorerie ;
9. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.4 sur le rapport-préavis No 28/2014 relatif à la mise en place d'une structure d'exploitation et de fonctionnement de type « Maison de Quartier » avec secteurs « Jeunesse » et « Pour tous » dans le bâtiment « Jaman 8 », sis rue de Jaman 8 à Clarens, à la création d'un poste d'1 EPT de coordinateur, de 1.2 postes EPT d'animateur socioculturel et d'un poste de 0.5 EPT de secrétariat, l'octroi d'un crédit budgétaire de Fr. 44'000.-, en réponse à la motion de M. Jean-Marc Forclaz « demandant à la Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socioculturel à caractère régional » (Rapp : M. René Chevalley) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. René Chevalley, président-rapporteur de la commission, relève que dans les conclusions, à la 10^{ème} ligne, il faut lire : « ..., en réponse à la motion de Monsieur Jean-Marc Forclaz... », et non pas : « ..., et réponse ... ».

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

C'est la fin d'une belle épopée et le début d'une belle histoire.

L'épopée, c'est la démarche participative, l'engagement de beaucoup, pour leur quartier, leur ville, leur commune. Pour notre commune. Que ces personnes soient ici remerciées.

Je ne vais pas vous faire l'historique de toute la démarche qui sous-tend cette réalisation. Le préavis le fait bien mieux que je ne pourrais le faire. S'il faut rappeler quelques éléments, il s'agit alors de redire le développement immobilier chaotique, voire franchement anarchique de Clarens durant les années septante et huitante. Une période de constructions effrénées durant laquelle les autorités ont oublié que les

habitants devaient aussi pouvoir se rencontrer, partager, rire, apprendre, bref vivre ensemble. Oui, les espaces de loisirs et d'échanges ont été négligés à cette époque. Nous devons désormais rattraper le retard accumulé. Une démarche participative s'imposait, car ce sont les habitants de Clarens eux-mêmes qui connaissent les besoins de leurs jeunes, de leurs aînés et d'une magnifique diversité culturelle.

La réalisation de cette Maison de Quartier est une étape pour regagner des espaces de vie et de loisirs. Il en faudra sans doute d'autres, mais en attendant le parti socialiste ne peut que se réjouir et saluer cette réalisation que nous avons toujours soutenue et pour laquelle nos deux Municipaux ont œuvré de façon décisive. Au côté d'autres personnes de conviction, nous nous sommes battus pour la construction de cette Maison de Quartier. Avec ce préavis, il faut désormais donner à cette maison les moyens de vivre et de s'inscrire dans la vie de Clarens comme un foyer chaleureux, le lieu où se créent les belles amitiés et les belles histoires.

Vous l'aurez compris le parti socialiste vous invite à accepter ce préavis. »

La discussion continue.

M. Florian Despond déclare que le groupe PLR se réjouit de la fin des travaux de la Maison de Quartier et la prise des lieux, récemment faite, par différentes personnes.

Conscient que l'exploitation de ce bâtiment nécessite des ressources humaines, le groupe PLR espère et veillera à ce qu'elles soient cohérentes avec les besoins nécessaires et à l'évolution de son exploitation, au fur et à mesure des demandes reçues et des synergies à développer.

Le PLR invite donc le Conseil à accepter ce préavis.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. René Chevalley, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

C'est à l'unanimité que la commission s'est prononcée favorablement à l'acceptation de ce préavis.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 28/2014 de la Municipalité du 31 octobre 2014 au Conseil communal relatif à la mise en place d'une structure d'exploitation et de fonctionnement de type « Maison de Quartier » avec secteurs « Jeunesse » et « Pour tous » dans le bâtiment « Jaman 8 », sis rue de Jaman 8 à Clarens, à la création d'un poste d'1 EPT de coordinateur, de 1.2 postes EPT d'animateur socioculturel et d'un poste de 0.5 EPT de secrétariat, à un crédit complémentaire au budget 2015 pour les charges de personnel de Fr. 366'500.- et de Fr. 73'500.- pour les charges de biens, services et marchandises, et réponse à la motion de M. Jean-Marc Forclaz « demandant à la

Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socioculturel à caractère régional »

Oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport et qu'il a été répondu au postulat de M. Jean-Marc Forclaz, pris en considération le 27.01.2010, "demandant à la Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socioculturel à caractère régional" ;
2. de mettre en place une structure d'exploitation et de fonctionnement de type "Maison de Quartier" avec secteurs "Jeunesse" et "Pour tous" dans le bâtiment "Jaman 8", sis rue de Jaman 8 à Clarens ;
3. de créer 1 poste EPT de coordinateur ;
4. de créer 1.2 postes EPT d'animateur socioculturel ;
5. de créer 0.5 poste EPT de secrétariat ;
6. de porter aux budgets 2015, les montants nécessaires au démarrage et au fonctionnement des secteurs "Jeunesse" et "Pour tous" de Jaman 8 à savoir :

Secteur "Jeunesse" Besoins en personnel Fr. 91'450.-

Secteur "Jeunesse" Equipement / fonctionnement Fr. 23'500.-

Secteur "Pour tous" Besoins en personnel Fr. 275'050.-

Secteur "Pour tous" Equipement / fonctionnement Fr. 50'000.-.

C'est par 10 oui, 0 non, 0 abstention que la commission s'est prononcée en faveur de ce rapport.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet relève que c'est un peu en marge des usages qu'elle prend la parole, mais elle tient à remercier le Conseil, au nom de tous ceux qui ont participé à la démarche depuis CLARENSemble de 2009, le remercier pour le vote d'aujourd'hui.

Certes, il reste encore de beaux défis à relever, mais les personnes les plus impliquées sont ici ce soir, elles n'ont pas entendu de débat mais elles ont sans doute lu le rapport et vu aussi le magnifique travail effectué par la commission.

Au nom de la Municipalité, Mme la Municipale Jacqueline Pellet souhaite encore remercier le Conseil.

8.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Christian Allenbach « Mise en place d'une politique d'intégration des personnes migrantes et de cohésion sociale dans la Commune de Montreux » (Rapp : Mme Bibiana Streicher).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Le groupe socialiste soutient avec force la prise en considération du postulat de notre collègue vert, Christian Allenbach : Quelle politique d'intégration dans la Commune de Montreux ?

Comme vous l'avez remarqué, le postulant commence par cette question fondamentale et c'est à dessein que je la répète : Quelle politique d'intégration pour la Commune de Montreux ?

La réponse à cette interrogation est double : il s'agit, dans un premier temps, d'établir un rapport de tout ce qui a déjà été entrepris dans ce domaine. Il est vrai que parfois par le biais du rapport de gestion, la Municipalité rapporte sur les activités de la CoCoSi, mais depuis la création de cette commission, le Conseil n'a jamais eu une vision d'ensemble sur ce qui a été mis en place dans ce domaine.

Et puis, dans un deuxième temps, il s'agit de se demander qu'est-ce que la Municipalité souhaite développer, dans le futur ? Pour cela, je crois que la mise sur pieds des Etats généraux de l'intégration, lui permettrait de prendre le pouls des attentes des montreusiennes et des montreusiens en la matière.

Dès lors, accepter la prise en considération de ce postulat permettrait cette étape « bilan » et donnerait en même temps des indications par rapport aux besoins futurs. Ainsi, c'est le rapport de la Municipalité qui démontrera ou pas la nécessité d'un délégué à l'intégration, qui est également une des propositions du postulant. Je vous remercie. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La question de la prise en considération ou non de ce postulat a donné lieu à un large débat au sein du groupe Montreux Libre.

Si, d'un côté, il serait intéressant de pouvoir prendre connaissance d'un rapport présentant un état des lieux de la situation en matière d'intégration, il serait, d'un autre côté, contraire aux principes de bonne gestion de créer des postes à tout-va.

D'une part, notre commune a, plus ou moins récemment, créé un certain nombre de postes de délégués, avec des taux d'occupation variables selon les cas : délégué au sport, délégué à l'énergie, délégué à la jeunesse et délégué à la culture. J'espère que je n'en ai pas oublié.

Toutefois, nous n'avons, à l'heure actuelle, pas de vision globale sur l'activité de ces différents délégués. Le rapport de gestion de la Municipalité évoque simplement le fait que le délégué à la jeunesse a participé au groupe « Guidance », ainsi qu'à la Commission prévention Riviera. Dans le rapport de la CoGest, on apprend que notre délégué à la jeunesse participe à un colloque hebdomadaire avec le travailleur social hors murs, dont il supervise le travail. On sait aussi que ce même délégué supervise le « Point » et la « Virgule ». Mais hormis ces quelques informations, qui concernent uniquement le délégué à la jeunesse – on en profite pour remercier la CoGest de son précieux travail – on ne sait pas véritablement quelles actions concrètes sont menées

par les autres délégués. Un descriptif général du poste n'est en soi pas suffisant pour connaître ces éléments.

Que les choses soient claires, nous ne cherchons pas à critiquer le travail de ces personnes, nous estimons au contraire qu'il n'est pas suffisamment mis en lumière. Cela permettrait de nous rendre compte de la « valeur ajoutée » apportée par la création de ces différents postes.

Certes, il ne s'agit pas directement de créer de nouvelles places de travail. Mais comment améliorer la qualité de l'intégration dans notre commune sans postes ou sans dépenses supplémentaires ? Et comment se rendre compte de l'efficacité des postes déjà créés sans communication sur le travail concrètement effectué ?

Le délégué à la jeunesse et le travailleur social hors murs n'effectuent-ils pas aussi un certain travail au niveau de l'intégration, auprès des jeunes ?

Il nous semble nécessaire de prendre du recul par rapport à la situation, notamment suite à la mise sur pied de la Maison de Quartier à Clarens, qui doit nécessairement fonctionner pendant quelques années avant de pouvoir en tirer un bilan. A cet égard, le présent postulat intervient à notre avis trop tôt.

Pour la majorité du groupe Montreux Libre, accepter la prise en considération de ce postulat revient à mettre le doigt dans un engrenage menant à une inflation de la masse salariale de notre commune, qui dispose de moyens financiers de plus en plus limités, surtout depuis la récente baisse du point d'impôt.

Ne faudrait-il pas aussi un délégué à la mobilité, un délégué au tri des déchets, un délégué aux villages, un délégué à la sauvegarde du patrimoine, un délégué à l'environnement, puis un délégué aux finances pour vérifier que tout cela ne coûte pas trop cher et enfin un délégué à la coordination des différents délégués susmentionnés ?

De plus, nous estimons qu'il sera le cas échéant difficile, sur le plan politique, au moment du dépôt de la réponse au présent postulat, de s'opposer à la création d'un poste de délégué à l'intégration.

D'autre part, tout en étant conscients que ce n'est pas chose facile, surtout selon le degré de formation et le taux d'activité des personnes concernées, nous estimons que l'intégration doit relever d'une démarche personnelle et qu'il ne revient pas nécessairement à l'Etat de faire le travail des migrants à leur place, et ce d'autant moins qu'on ne peut contraindre à s'intégrer un être humain qui, le cas échéant, ne le souhaiterait pas.

Nous nous permettons de rappeler qu'il existe déjà des cours de français gratuits pour les migrants intéressés, l'intégration commençant, et c'est une condition sine qua non, par le langage. On sait de plus que tous les migrants ne suivent pas ces cours de français d'eux-mêmes et on voit trop souvent des candidats à la naturalisation qui ne connaissent pas suffisamment notre langue pour comprendre et être compris.

Pour toutes ces raisons, la majorité du groupe Montreux Libre refusera la prise en considération du présent postulat. »

La discussion continue.

M. Franklin Zakine donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous avons préparé des questions mais celles-ci ont été posées par le groupe Montreux Libre, donc je ne reviendrais pas une deuxième fois sur ces mêmes questions.

Ainsi pour ce postulat nous ne rentrerons pas en matière. Toutefois nous sommes, en l'état, contre la création d'un tel poste, depuis longtemps.

Nous demandons certains chiffres ou réponses que l'on a toujours refusé de nous donner. Comme nous demandions un état des lieux afin de pouvoir donner une indication sur la nécessité de ce poste. A terme, nous serions d'accord pour l'engagement d'une personne à 20%.

Cela étant dit, convaincus qu'une telle entrée en matière sera acceptée, nous sommes donc impatients de voir l'état des lieux qui va en ressortir.

Toutefois, la demande d'améliorer l'intégration et de créer un poste de " délégué à l'intégration " reste un sujet d'actualité. Car, dans une note du Conseil Fédéral du 12 juin 2014, il est mis au concours une équipe d'intégration de deux personnes, ayant pour objectif de faciliter l'intégration par des mesures d'accompagnement appelées « Dream Team ».

Pourtant, il demeure à notre sens un amalgame entre réfugiés d'une part, et migrants d'autre part (non lié à l'origine de ceux-ci).

Mais une question est importante, à savoir le coût des uns, et ce que rapportent les autres. J'en ai terminé M. le Président et je vous remercie infiniment. »

La discussion continue.

M. Michel Zulauf a été un peu étonné d'entendre l'argumentation du porte-parole de Montreux Libre au sujet de cette prise en considération. M. Zulauf trouve que l'argumentation est faible, on évoque uniquement le nombre de délégués qui peuvent être désignés, qui doivent être rémunérés par une commune.

La question de l'intégration mérite une autre réflexion que celle qui vient d'être faite. M. Zulauf rappelle que M. Allenbach demande d'établir un rapport sur les actions entreprises sur le territoire de la commune pour favoriser l'intégration des migrants et la cohésion sociale. Parmi les mesures qui pourraient être prises, M. Allenbach évoque l'étude, l'éventualité de l'organisation d'Etats généraux sur la question de l'intégration et sur la question éventuelle de la création d'un emploi de délégué à l'intégration.

Donc, M. Zulauf trouve que l'on ne peut pas se limiter à une telle réflexion, telle que celle dont M. Staeger a été le porte-parole, ni à cette argumentation. On doit absolument prendre en considération ce postulat.

La discussion est toujours ouverte.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet déclare que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat, étant donné qu'il s'agit non pas de trancher le problème du poste de délégué ou non, mais au contraire de faire prendre conscience à tout le Conseil communal au travers d'un rapport, et aussi bien sûr à d'autres personnes que le Conseil, de la situation concernant l'intégration à Montreux, de ce qu'il est nécessaire de faire au travers d'un certain nombre de propositions et à partir de là, le Conseil garde toute sa marge de manœuvre pour trancher en faveur ou non des mesures proposées.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Bibiana Streicher, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

La prise en considération de ce postulat est donc acceptée par 7 voix pour et 2 abstentions, donc 7 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat par 42 OUI, 38 NON, 3 abstentions.

9 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

9.1 No 03/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'830'000.- au maximum pour financer les études des Jardins de la Rouvenaz (date de la commission : le mercredi 28 janvier 2015 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

La discussion générale est ouverte sur ce préavis.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me permets tout d'abord de déclarer mes intérêts en tant que président de l'Association pour la protection des sites au sens d'un intérêt à déclarer selon notre nouveau règlement, qui n'est pas encore entré en vigueur.

Voici une étape supplémentaire dans cet énorme projet qu'est la requalification de l'espace public de la Rouvenaz.

Nous estimons que les opinions exprimées par les usagers de cet espace, dans le cadre des ateliers participatifs, doivent absolument être prises en compte et intégrées dans le cahier des charges de l'étude du projet.

Les espaces végétalisés doivent être étendus au maximum. Il ne suffit pas que ceux-ci occupent une surface plus grande qu'actuellement. En l'état, le projet nous semble encore trop minéral.

Il importe que les surfaces proches de la route en particulier soient suffisamment arborisées, afin de diminuer l'impact émotionnel que suscitera la suppression des haies. Si les arbres actuels ne suffisent pas, il convient d'en planter de nouveaux.

Il s'agira aussi de veiller à ce que les aires de jeu pour enfants soient prévues en nombre suffisant.

De plus, le caractère « Belle Epoque » (ou « de style classique ») des aménagements ne nous semble pas suffisamment marqué par rapport au véritable plébiscite en ce sens exprimé lors des ateliers participatifs. Cette notion doit absolument être intégrée de manière claire dans le cahier des charges de l'étude du projet.

De même, la reconstruction du kiosque à musique ainsi que la construction éventuelle de tout nouveau bâtiment doit être réalisée dans un style « Belle Epoque » (ou classique), selon les souhaits exprimés lors des ateliers participatifs. Il serait

intolérable de retrouver des volumes ou un style comparables à ceux de l'abribus du Marché Couvert.

Outre un aperçu de ces quelques aspects esthétiques, si la Commune veut vraiment s'engager en faveur de la mobilité douce, il nous semble que le projet devrait au moins prévoir une bande cyclable en marge de la route.

Il convient aussi de se demander si la suppression de certaines places de parc ne pourrait pas être compensée par de nouvelles places dans le parking sous-terrain du marché, grâce à l'espace qui pourrait peut-être être généré par la modification de la trémie d'accès.

Enfin, la question de l'aménagement des abords directs du lac a suscité un important débat au sein de notre groupe. Nous nous demandons en particulier si ce qui est prévu par le projet est vraiment opportun. Est-ce suffisamment sécurisé, eu égard au fait que la baignade est et sera interdite ? Est-il possible de créer un accès au lac pour la baignade ailleurs sur la Commune ? Peut-on économiser 3 millions et demi en gardant les enrochements tels qu'ils existent actuellement ? En effet, ceux-ci ont au moins l'avantage de dissuader, ne serait-ce qu'un petit peu, l'accès au lac là où la baignade est interdite.

Bref, vous l'aurez compris, ce préavis suscite un large débat au sein du groupe Montreux Libre et nous espérons dès lors que le travail de commission permettra de répondre à ces préoccupations, à notre sens largement partagées par nos concitoyens. »

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A ce stade, nous avons quelques remarques à formuler au sujet de ce projet de réaménagement.

Il nous paraît regrettable, pour le moins, de renoncer aux marches d'escalier descendant vers le lac.

Il nous semble que ce changement dénature le projet, qui voulait justement créer un lien avec le lac.

On a bien compris que la CGN s'y oppose. Mais est-on vraiment obligé de suivre cette position ? Sur un point aussi essentiel, un avis de droit s'impose et il y a peut-être d'autres solutions qui permettent de garantir la sécurité. On peut penser à la pose de bouées.

Nous avons également une remarque à formuler au sujet de la mobilité douce, qui rejoint du reste celle de M. Staeger : on se contente de dire, dans le préavis, que « les cyclistes devront trouver leur place grâce à des voies suffisamment dimensionnées et aménagées. »

Cette formulation est bien vague. Il faudrait profiter de ce projet pour créer un véritable cheminement cycliste. On devrait aménager des pistes cyclables ou, au moins, des bandes cyclables le long de la Grand-Rue.

Enfin, nous apprécions la modification de l'accès au parking du marché, qui permettra ainsi de mieux mettre en valeur ce monument. Je vous remercie de votre attention. »

La discussion est toujours ouverte.

M. Heinz Schoeneich donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, ce préavis m'a permis de comprendre que le calepinage n'avait rien à voir avec les nains ou les agendas : en effet ce n'est pas le petit qu'a l'pain !

Blague à part, la conjonction de 2 chiffres m'interpelle :

6 mois pour réaliser l'étude, Fr. 1'050'000.- d'honoraires d'architecte.

Cela représente, si on considère un coût horaire de Fr. 175/h, 1000 heures par mois, soit 6 à 7 personnes hautement qualifiées à plein temps !

Selon le site de l'architecte lauréat, l'équipe est composée de 14 personnes. Un tel mandat peut-il être réalisé dans la durée espérée ?

Il sera intéressant pour la commission d'avoir accès notamment à l'offre d'honoraires, ainsi qu'à la composition de l'équipe proposée.

Enfin, les récents événements liés à la valeur du franc suisse pourraient-ils avoir une heureuse influence sur le montant des honoraires, sachant que le bureau lauréat est français ?

Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Michel Zulauf ne s'exprime pas au nom du groupe socialiste, mais il aimerait émettre quelques doutes sur le préavis, sur les incidences financières en particulier, que ce projet aura.

Il aimerait que la commission, lors de ses travaux, s'adonne véritablement à une réflexion profonde sur la nécessité, sur la faisabilité. C'est un projet qui n'est pas mal, mais Il y a beaucoup de dalles, que l'on peut voir sur les photos qui illustrent le préavis.

M. Michel Zulauf a l'impression que c'est un projet de riches, un projet d'enfants gâtés, et il est très dubitatif, plus de 14 millions et demi de francs pour des ouvrages sommaires, une étude de Fr. 1'830'000.-. Cette question des Jardins de la Rouvenaz, c'est un peu le serpent de mer, c'est le serpent de lac, depuis de nombreuses années tout le monde en parle.

Il est vrai qu'il y a des consultations qui ont été très bien faites depuis 3 ou 4 ans, mais cela ne lui paraît pas nécessiter l'acceptation d'un tel préavis. En tout cas, personnellement, M. Zulauf s'y opposera.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence ML : M. Vincent Haldi

Membres : MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Olivier Blanc, Felice Calvo, Daniel Manzini, Franco Meichtry, Cyril Pabst, Michel Posternak, Heinz Schoeneich.

M. Vincent Haldi a signalé à M. le Président Emmanuel Gétaz, qu'à la suite de l'organisation de la séance il remettra cette présidence.

10 RAPPORTS-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 No 01/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'600'000.- au maximum, sous déduction de subventions cantonales à recevoir, pour la construction d'une déchèterie, d'un centre de transfert des déchets, d'une zone de dépôt de voirie et pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle No 7538 à Chailly et à la réponse au postulat de M. Alexandre Staeger « Pour une politique des déchets incitant au tri » du 8 décembre 2012 (date de la commission : le jeudi 29 janvier 2015 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion générale est ouverte sur ce rapport-préavis.

M. Florian Despond invite tous les membres de la commission à se réunir directement au centre de la voirie, route de Brent. Ils feront la séance à la suite d'une visite sur place.

M. le Président note que les commissaires n'iront donc pas à la Villa Mounsey, et M. Despond leur donne rendez-vous directement à la voirie à 19h00.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis :

Présidence PLR : M. Florian Despond

Membres : Mmes Marie Signori, Bibiana Streicher, MM. René Chevalley, Joe Filippone, Denis Golaz, Mario Gori, Anthony Huys, Kastriot Ramiqi, Alexandre Staeger.

10.2 No 02/2015 relatif au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2015, à la prospection de nouvelles parcelles à protéger et demande d'un crédit complémentaire budgétaire de CHF 20'000.- (date de la commission : le lundi 2 février 2015 à 19 h. 00 à la rue du Temple 11 à Montreux).

La discussion générale est ouverte sur ce rapport-préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis :

Présidence SOC : M. Christian Bécherraz

Membres : MM. Michel Bongard, Christian Bürki, Julien Chevalley, Jean-Marc Forclaz, Bernard Gret, Yanick Hess, Tal Luder, Edgar Schneider, Domenico Sillieri.

11 DÉVELOPPEMENT DES POSTULATS

Deux postulats, déposés dans les séances précédentes et qui n'avaient pas pu être développés lors des dernières séances vont l'être ce soir. Il s'agit tout d'abord du postulat de M. Alioune Diop.

11.1 Postulat de M. Alioune Diop « Etude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air » ;

M. Alioune Diop donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Etant conscient et soucieux des problèmes de santé liés au manque d'activité, j'aimerais, aujourd'hui, vous faire découvrir une présentation succincte, mettant l'accent sur un concept novateur qui rencontre un très fort succès à travers la Suisse et qui, de par sa proximité et sa convivialité, nous permet de lutter efficacement contre le manque d'exercice ainsi que ses conséquences et renforce la cohésion sociale.

En effet, ayant appris l'existence des fitness de plein air urbains en Suisse, j'ai mené mon enquête et j'aimerais ici vous résumer les enjeux de ce concept en 8 grandes lignes :

1. Les sites de fitness de plein air sont installés sur les lieux de vie des habitants. De par leur proximité et leur gratuité, ils encouragent très clairement la pratique du sport pour toutes et tous au grand air.
2. Installés dans des zones de détente, les sites de fitness plein air privilégient la convivialité et offrent des véritables lieux de rencontre pour la population.
3. Les fitness de plein air sont gratuits pour tous et permettent ainsi aux familles les moins aisées de pratiquer la gymnastique douce sans pour autant devoir acquérir un abonnement onéreux ou se payer les services d'un coach.
4. De part leur panachage d'activité cardio-vasculaire, de musculation et de détente, les fitness de plein air offrent une solution pour toutes les tranches d'âge. Que l'on soit un sportif confirmé, un habitant soucieux de sa santé ou un senior voulant se maintenir en forme, chacun y trouve son compte.
5. Au contraire de l'Urban-Training, qui nécessite l'engagement d'un coach, la solution du fitness de plein air privilégie l'autonomie. Chacun est libre de venir s'entraîner quand bon lui semble.

De plus et avec l'aide des instructions très complètes qui se trouvent sur les bornes centrales, l'utilisateur peut s'exercer en toute connaissance de cause et sans aucune aide extérieure.

Enfin, on notera que le Groupe Mutuel propose gratuitement des cours de fitness dispensés par des professionnels sur les sites sponsorisés.

6. Les appareils fournis sont, pour la plupart, en acier galvanisé et thermolaqué afin d'offrir une solidité et un confort optimaux. De plus, certains fabricants installés en Suisse offrent des produits écologiques en acier recyclé et utilisant des peintures sans solvants. A ce propos, je me permets de relever que le choix du fabricant est primordial et qu'il est fortement conseillé de choisir une entreprise qui conçoit ses appareils en Suisse et assure un service après-vente réactif et de qualité. En effet, certaines entreprises se contentent d'importer du matériel bon marché et d'une qualité toute relative.

Concernant la sécurité, les fabricants doivent respecter la norme EN-1176 qui est la même que celle qui régit les installations des places de jeux pour enfants. Cette norme astreint le constructeur à produire des éléments sans surface contondante ni possibilité de coincement ou d'étranglement. Cela permet d'installer les machines de fitness à proximité des parcs pour enfants en toute sécurité. Les parents peuvent dès lors pratiquer de l'exercice physique tout en conservant leur progéniture à portée de vue.

7. Certaines entreprises sont à même de nous offrir plusieurs moyens de financement en fonction du budget pouvant être alloué, afin que l'objectif de promouvoir la santé publique ne soit pas pénalisé par des notions budgétaires.
8. Un fournisseur offre même la possibilité de mettre à disposition et d'assurer l'entretien de son site gratuitement avec l'aide de son partenaire. Ce partenaire est le Groupe Mutuel.
9. L'un ou l'autre site de fitness en plein air pourraient être intégrés dans le cadre des réflexions concernant le réaménagement de certains parcs publics. On pense par exemple au Parc Donner, au parc du Pierrier ou à la place de jeux envisagée pour la Rouvenaz.

En résumé, ce projet permet de favoriser, à moindre coût, voire même gratuitement, la pratique d'une activité physique par tout un chacun, selon ses désirs et serait, à mon avis, un bienfait pour notre communauté.

Je souhaite que le présent postulat soit renvoyé à une commission pour étude et rapport sur sa prise en considération. »

Quelques photos d'engins de fitness, qui existent aujourd'hui, sont projetées à l'écran et commentées par M. Diop :

Il y a le groupe cardio-vasculaire, avec des éléments comme le surf, le marcheur ou le vélo. Ce type d'exercices renforce les fonctions cardiaques et respiratoires et procure un sentiment de bien-être général et prévient les accidents cardio-vasculaires.

Ensuite le groupe de musculation, avec des éléments comme le Pull down ou le banc abdominal, qui permet de tonifier la masse musculaire et de galber avantageusement les parties sollicitées du corps.

Pour finir, le groupe de détente avec des éléments comme le masseur ou le volant qui apportent relaxation et assouplissement articulaire et musculaire. Leur utilisation permet d'annuler les tensions accumulées au cours de la journée et prévient également les maladies rhumatismales et osseuses.

Ce sont là trois exemples d'engins permettant le fitness en plein air.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

11.2 Postulat de Mme Catherine Buchet Bulliard « Pour un accès et un croisement facilité des véhicules lors d'affluence au Col de Jaman » ;

Le deuxième postulat resté en souffrance est un postulat de Mme Catherine Buchet Bulliard.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Mon postulat demande que soient étudiées différentes possibilités qui permettraient un croisement facilité des voitures montantes et descendantes arrivant par la route de Jaman et par la route aux Râpes de Jor, depuis les Avants.

Je n'apprends à personne la richesse et la beauté de notre Commune et la chance que nous avons de pouvoir tant nous rendre au lac qu'en montagne.

Et bien évidemment, lorsque nous nous trouvons encore dans des mois où le lac est trop froid (mai-juin ou dès octobre), que le soleil brille et qu'il fait chaud, le touriste, le citoyen montreusien, le voisin des Communes environnantes, la famille avec enfants, le couple, le montagnard et tous les autres groupes que j'ai oubliés, apprécient se rendre en montagne pour grimper, marcher, flâner ou prendre un verre en terrasse entre amis, et chez nous c'est au Col de Jaman.

Vous l'avez compris, je ne suis pas différente d'eux et je me suis donc rendue au Col de Jaman pour une ballade, par un très beau week-end d'octobre 2014. Lève-tôt, aux commandes de notre voiture, nous n'avons eu aucun problème à nous y rendre. Nous n'avons pas croisé un chat et nous sommes montés tranquillement. Je dois pourtant dire que malgré tout, nous fûmes très étonnés de voir, déjà de si bon matin, le parking plein.

De retour de notre ballade, aux environs de 11h30, nous avons tranquillement consommé en terrasse avant de décider de redescendre aux environs de 12h30. A ce moment-là, les voitures étaient garées partout, à flanc de coteau, dans les prés et tout au long de la route jusqu'au premier virage.

Je vais demander à M. le Président de présenter une image, pas très précise, qui pourrait illustrer ce que je suis en train de dire, mais on ne voit pas grand-chose.

Simplement, depuis la buvette jusqu'au premier virage, il y avait des voitures garées et il était impossible de croiser, ceci sur une longue distance, et ensuite jusqu'au contour à Félix.

Nous ne nous sommes doutés de rien et confiants, nous avons entamé notre descente. Le cauchemar a commencé au premier virage où une dizaine de voitures montaient, se suivant à la queue-leu-leu, alors que nous étions 4 voitures à descendre. Nez à nez, avec impossibilité d'avancer ou de reculer, il a bien fallu plus de 20 minutes pour décongestionner ce 'premier virage'. Le problème c'est que cela s'est reproduit maintes fois et que j'ai dû descendre à pied pour pouvoir stopper les voitures montantes, afin que les voitures descendantes puissent passer, sinon les voitures montantes n'auraient pu continuer. Bref, nous avons mis plus de 45 minutes pour atteindre le contour à Félix et pouvoir finalement partir sur les Avants. Et il n'était que 13h00... peut-être la plus mauvaise heure, j'en conviens.

Je reste convaincue que des solutions existent qui pourraient éviter une telle pagaille. Par exemple, lorsque vous empruntez la route reliant La Lécherette à Corbeyrier, sur le versant sud du Lac de l'Hongrin, vous devez traverser le tunnel des Agites (au dessus de Luan). Ce tunnel est à une voie et comprend des horaires de passages à respecter les week-ends et jours fériés de 7h à 19h: en montée (direction Lécherette) durant

le premier quart d'heure (00 à 15) et en descente (direction Corbeyrier) durant le troisième quart d'heure (30 à 45).

Mais d'autres pistes ou solutions, dont je n'ai pas idée aujourd'hui, pourraient également rendre cette dernière partie plus agréable, telles qu'indiquer où se trouvent les aménagements de croisement par exemple. Nous sommes une Commune touristique avec un patrimoine riche et varié et il serait agréable que la promenade d'un dimanche d'automne au Col de Jaman ne devienne pas un regret par rapport au stress de la descente. Moi je l'ai vécu comme tel, j'ai cru qu'on n'y arriverait pas et il en faut beaucoup pour me mettre sous stress !

Afin que tout au moins le débat s'engage sur l'accès au Col de Jaman et l'amélioration de la circulation sur ce dernier tronçon, je demande que mon postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport. Je vous remercie. »

La discussion est ouverte.

M. Stéphane Barbey croit que l'on vient d'avoir la démonstration des problèmes que pose la voiture, simplement parce que l'on peut y aller en train.

Alors si l'on ne veut pas avoir tous ces ennuis, c'est très simple. Il faut prendre le train à Caux, ou à Montreux ce qui est encore mieux, et ainsi on arrive au pied de la Dent de Jaman. Ensuite on descend dans la combe et on arrive dans ce magnifique paysage en étant reposé, et sans polluer. Où est le problème ?

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard remercie M. Stéphane Barbey pour son intervention, mais elle habite au Vallon de Villard, et si elle descend à Montreux ou aux Avants avec sa voiture pour prendre le train, elle pollue aussi.

Donc ce n'est pas parce qu'elle va prendre le train que la circulation va être réglée. Mme Catherine Buchet Bulliard pense qu'il faut laisser la liberté aux usagers de se rendre au Col de Jaman comme ils le désirent.

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

11.3 Postulat de M. Alexandre Staeger « Pour plus de transparence dans les soutiens accordés aux manifestations ».

M. Alexandre Staeger donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du débat sur le budget 2015, il a notamment été relevé qu'un certain nombre de manifestations, contribuant au rayonnement de Montreux, sont bénéficiaires de prestations en nature de la part de notre Commune. Il s'agit par exemple de prestations fournies par les services de voirie ou par le service forestier.

Actuellement, cet effort consenti par nos pouvoirs publics locaux n'apparaît pas clairement et distinctement dans les comptes ou le budget et demeure par conséquent

dans l'ombre. On demande souvent à connaître le montant de la subvention que nous accordons par exemple au Montreux Jazz Festival.

Et cette situation est d'autant plus regrettable que les différents services concernés sont capables d'isoler les chiffres correspondants. On peut à cet égard en particulier saluer le niveau de compétence dont font preuve ces services.

Il convient par conséquent de rendre un tel effort visible, de sorte non seulement à fournir une information relativement complète à nos concitoyens au sujet de l'activité de la Commune, mais aussi de mettre en lumière tout le travail accompli par notre administration pour favoriser notamment le tourisme, la culture, le sport ainsi que, de manière générale, l'engagement associatif ou communautaire.

De plus, un certain nombre de manifestations reçoivent plusieurs prestations pécuniaires de la part de la Commune, qui sont ventilées dans différents comptes. Cela empêche d'avoir une vision globale sur les soutiens accordés aux différents acteurs de la vie montreuusienne.

Le présent postulat a pour objet de demander un rapport détaillant l'ensemble des soutiens accordés aux principales manifestations soutenues par la Commune, pour chacune d'entre elles séparément. Cela devrait comprendre, le cas échéant :

1. les prestations pécuniaires
2. les conditions préférentielles consenties lors de prêts
3. les remises de dettes
4. l'octroi de droits de superficie sans rente ou avec rente réduite et
5. les prestations en nature ainsi que les services accordés à titre gracieux ou à des conditions avantageuses.

Cette information doit être fournie chaque année, dans le cadre soit d'une communication, du préavis sur les comptes ou encore du rapport sur la gestion, de manière claire, détaillée et complète.

L'important est qu'il ne devrait pas falloir se renseigner spécialement dans le cadre du budget ou des comptes, mais que l'information arrive de manière « automatique ».

Cela éviterait aussi de cibler certaines manifestations en particulier, par exemple dans le cadre des travaux des commissions de surveillance.

Je me permets enfin de préciser que le présent postulat ne vise pas à facturer les prestations considérées aux manifestations concernées.

Je souhaite que le présent postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport. »

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

12 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

12.1 Interpellation de M. Yanick Hess relative à : « Prescriptions contre l'incendie plus souple selon le Canton de Vaud. Quid du 2M2C ? »

M. Yanick Hess donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

« Prescriptions contre l'incendie plus souple selon le Canton de Vaud. Quid du 2M2C ? ». Je cite :

« A l'instar des autres Cantons suisses, le Canton de Vaud connaît depuis le 1er janvier 2015 de nouvelles prescriptions de protection incendie. Ces normes prennent en compte les progrès techniques les plus récents tout en contribuant à faire diminuer les coûts de la prévention contre le feu. Le niveau de protection de la population se maintient à un niveau élevé. »

Donc, suite à ces déclarations du Canton de Vaud en ce début d'année :

- Quelles sont les implications concernant les futurs travaux dans le 2M2C ?
- Y a-t-il des économies d'échelle en perspective ?
- Les projets d'adaptation du bâtiment, et le calendrier des travaux vont-ils être changés ?

Au vu de ces très récentes prescriptions, je considère qu'attendre que notre Exécutif soit nanti de toutes les informations nécessaires, permettra une réponse écrite dans les meilleurs délais. Je remercie donc par avance la Municipalité pour sa réponse. »

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare qu'il sera répondu effectivement par écrit au vu de l'analyse qui doit être conduite, qui a déjà été initiée, puisqu'au-delà de M. l'interpellateur, dès que la Municipalité a eu connaissance de ces nouvelles prescriptions, différents collaborateurs en charge de ce bâtiment ont été mandatés pour faire cette analyse.

Cependant, il s'avère que l'on est régi par deux autres directives qui ne sont pas touchées par ces nouvelles directives. La première est celle concernant les salles de plus de 1'000 places en Suisse, et l'autre c'est la directive sur l'évolution des risques sismiques de notre région, et c'est donc une analyse qui sera conduite dans ce sens-là.

Néanmoins, il sera apporté une réponse plus détaillée à cette interpellation dans le cadre du préavis sur l'avenir du 2m2c et demande de crédit pour le concours d'architecture. Ce préavis devrait être déposé en mars ou avril de cette année, donc d'ici quelques mois, mais ce ne sera pas à la prochaine séance du Conseil communal.

Voilà les éléments que M. le Syndic Laurent Wehrli tenait à apporter en première réponse, s'il peut le dire ainsi, mais évidemment pas sur le fond, ceci viendra dans le cadre de ce préavis.

M. Yanick Hess est satisfait de la réponse à son interpellation.

12.2 Interpellation de Mme Irina Gote qui a pour titre : « Où en est la fusion entre le MVR et les VMCV ? »

Mme Irina Gote donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Dans son édition de juin 2013, le journal Le Régional avait le titre suivant, je cite :

« Le rail et la route roulent ensemble

Transports publics Les Transports Montreux-Vevey Riviera, qui exploitent notamment le MOB, et les VMCV rouleront dès le 1^{er} janvier 2014 sous une seule et même entité. Objectif, entre autres, le développement des transports publics sur la Riviera.»

En ma qualité d'utilisatrice, cette nouvelle de fusion entre le spécialiste dans le transport touristique sur le rail qu'est le Montreux-Vevey Riviera et les VMCV (Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve) m'avait fort réjouie. Je me suis dit : nous voici en route vers l'harmonisation des horaires, avec l'élaboration d'horaires communs. Dès lors, plus besoin, après une journée de travail, d'attendre de longues minutes pour prendre sa prochaine correspondance, surtout lorsqu'on habite sur les hauts de la Commune.

Et puis je me suis aussi imaginée que cela permettrait l'extension d'une des lignes des VMCV vers le futur hôpital Riviera-Chablais. Ainsi les personnes nécessitant des soins, bénéficieraient d'une meilleure offre en termes de transports publics et c'est aussi ce que je défends.

Or Mesdames et Messieurs, nous ne sommes plus le 1^{er} janvier 2014, mais le 1^{er} janvier 2015 et malheureusement, je n'entends plus parler de cette fusion. Alors, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. A quel stade se trouve la fusion annoncée entre les entités MVR et VMCV ?
2. Quelles sont les raisons d'un tel retard ?
3. Cette fusion annoncée par une grande campagne médiatique se fera-t-elle encore ? Si oui quelles seront les conséquences en termes d'harmonisation des horaires ? Quelles seront les améliorations de l'offre proposée ? Quelles seront les conséquences sur le personnel de ces deux entités ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses qui peuvent aussi se faire par écrit. »

M. le Municipal Caleb Walther va répondre oralement à cette interpellation.

Tout d'abord en précisant qu'effectivement ce projet de réunion de ces deux sociétés locales était activement soutenu par la Municipalité et cela reste un beau projet, un projet important, parce que les avantages évoqués par Mme Gote, en termes d'horaires, ne sont qu'une partie et peut-être la partie qui intéresse le plus les citoyens. Il y avait aussi des synergies et ensuite des gains financiers qui étaient attendus par rapport à ce rapprochement et c'est pour cela que c'est un projet qui doit rester d'actualité et que l'on suit très régulièrement.

A la première question, M. Caleb Walther répond que l'on n'est plus effectivement le 1^{er} janvier 2014, et la situation est un peu complexe, à savoir que formellement le processus est suspendu à ce jour, et il l'expliquera en répondant à la deuxième question.

Ce processus était bien avancé. Un groupe de travail avait été organisé, il se réunissait assez régulièrement et avait même pré-validé les statuts de la société fusionnée. Cependant plusieurs éléments ont imposé de suspendre ce processus.

En réponse à la deuxième question, M. Caleb Walther explique la raison pour laquelle cela n'a pas été fait en 2014. Les propriétaires, à savoir les Communes, ont souhaité pouvoir consulter les Conseils communaux de la région. Légalement on aurait pu faire sans poser la question aux

Conseils, mais cela semblait ne pas être démocratique. Et c'est pour cette raison que l'on s'est dit : « Attention, ce calendrier 2014 est beaucoup trop ambitieux ». Il imposait, si l'on veut, un passage en force, avec effet rétroactif, et on a trouvé que cela n'allait pas, qu'il fallait consulter les Conseils communaux de la région, avec comme objectif janvier 2015.

On est encore janvier 2015, mais plus le 1^{er} janvier 2015, et il y a d'autres raisons à cause desquelles le projet est suspendu.

M. le Municipal Caleb Walther va donner ces raisons et essayer d'être bref. Il s'agit tout d'abord du poids des Communes dans cette nouvelle société. Pour certaines personnes cela a posé problème parce qu'alors que l'on est actionnaire unique au VMCV, un actionnaire important au MVR, on perdait une partie du pouvoir, notamment certaines petites Communes qui ne sont actuellement pas actionnaires du MVR. Cela a un petit peu coincé, mais ce n'est pas vraiment cela la raison principale, M. Caleb Walther la garde pour la fin.

L'autre raison, c'était aussi un problème au niveau des systèmes salariaux. Il faut savoir que les collaborateurs du MVR sont engagés par le MOB. Donc, comme il y a actuellement deux conventions collectives avec des systèmes salariaux différents, ce rapprochement avait mécaniquement une influence sur le MOB.

Or, le MOB c'est autre chose que le MVR, ce sont 3 Cantons qui sont actionnaires, c'est une multitude de Communes et des infrastructures qui sont également gérées par la Confédération. Donc cette implication nécessaire du MOB a aussi freiné un peu les choses.

Maintenant, la vraie raison qui justifie que ce processus est actuellement suspendu, c'est le vote qu'en tant que citoyens on a fait au sujet du Fonds d'infrastructure ferroviaire, et M. Caleb Walther propose de lire brièvement une partie de la lettre des Conseils d'administration adressée aux Municipalités :

« L'acceptation par le peuple suisse, le 9 février 2014, du Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) implique que le financement de l'infrastructure ferroviaire (construction, maintenance et exploitation) sera assuré, dès le 1er janvier 2016, par le Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Les Cantons n'apportant plus, dès cette date, qu'une contribution forfaitaire attribuée, la gestion de ce fonds relève exclusivement de la compétence de la Confédération (par l'intermédiaire de l'Office fédéral des transports – OFT).

Ce changement de paradigme comporte également l'imposition faite aux compagnies de transports publics de procéder désormais à une stricte séparation opérationnelle et comptable, voire juridique, des activités déployées dans les secteurs Trafic régional voyageurs (TVR), d'une part, et Infrastructure (Infra), d'autre part ».

Cela signifie que dorénavant tout ce qui est infrastructure, donc les voies et leur entretien, ainsi que le matériel roulant, tout ceci est à la charge et géré par la Confédération. Donc, ils tiennent un peu le couteau

par le manche, sur cet aspect-là, beaucoup plus qu'avant. Et en tenant le couteau par le manche, ils souhaitent eux une fusion MVR – MOB.

Alors bien évidemment cela change complètement la donne. En tant que Municipalité, et on a rappelé aux Conseils d'administration que l'on souhaitait une entreprise régionale forte, cette fusion-là change beaucoup de choses. Donc maintenant la priorité c'est d'évaluer la nécessité et l'impact d'une éventuelle fusion MOB – MVR, et suite à cela on pourra à nouveau se pencher sur le rapprochement ou la fusion VMCV – MVR ou dans MOB.

M. le Municipal Caleb Walther tient également à dire que le Conseil d'Etat, avec lequel il a récemment eu une discussion, soutient aussi cette volonté d'avoir une entreprise de transports publics forte au niveau local. Donc on ne peut pas, à ce jour, garantir qu'il y aura une fusion MVR – MOB, mais l'Office fédéral des transports le souhaite et nous on ne le souhaite pas.

La situation est relativement complexe et il était plus prudent évidemment de suspendre le processus. Mais comme cela a été dit, pour l'intérêt du citoyen et de la région, cette fusion n'est pas abandonnée et la Municipalité continuera à la défendre.

A la première partie de la question 3, M. Caleb Walther croit y avoir répondu. Pour la suite de la question, comme il ne peut pas répondre oui, il se permet d'interrompre ici sa réponse.

Mme Irina Gote est satisfaite de cette réponse, même si elle ne lui plaît pas.

12.3 Interpellation de Mme Irina Gote qui a pour titre : « Pourquoi les transports des matériaux en vue de l'assainissement du tunnel du MOB aux Avants doivent-ils se faire par la route ? »

Mme Irina Gote donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

J'ai été interpellée par des citoyens des Avants suite à la procédure ferroviaire de mise à l'enquête publique de l'assainissement du tunnel des Avants.

L'étude du dossier d'enquête publique fait ressortir que tous les transports seront effectués par camion (Transport de chantier par route uniquement entre 6 et 17 heures). Les volumes à traiter pour la réalisation de l'ouvrage projeté sont considérables: 7200 m³ de sol, dont 3000 m³ de matériaux de démolition, 6000 m³ de remblais, 600 m³ de maçonnerie, 420 m³ de béton armé et 470 t d'enrobés bitumeux. Il a été constaté qu'à la lecture du rapport environnemental (pièce n°5), qu'une grande liberté entrepreneuriale a été laissée à l'entreprise adjudicatrice pour la gestion des déchets de terrassement, la logistique du transport et le stockage des matériaux. En considération des volumes évoqués, on peut affirmer, vraisemblablement, selon un professionnel de la branche, que ce chantier engendrerait un trafic d'au moins 500 trajets aller/retour plaine-montagne, soit un transit de **1000 camions** qui monteraient pour arriver au village des Avants !

Or, je viens de déposer une motion que j'ai transformée en postulat sur la mobilité douce sur les hauts de la Commune, dans le développement duquel j'ai clairement démontré la dangerosité et les faiblesses de nos infrastructures routières sur les hauts.

Dès lors, ce trafic lourd supplémentaire serait une grande source d'insécurité pour la catégorie la plus vulnérable des usagers de la chaussée publique : les enfants, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les animaux domestiques et la faune sauvage.

J'attire également votre attention sur le fait que le village des Avants est compris dans le périmètre du Parc naturel de la Gruyère et du Pays d'Enhaut et qu'à mon sens cela est incompatible avec des va-et-vient incessants de camions.

Ainsi je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité de Montreux dans ce dossier ?
2. Peut-elle demander à la société MOB qu'au vu de la dangerosité pour tous les usagers de la route que cela entraînerait, que les transports des matériaux pierreux se fassent par le rail ?
3. Peut-on estimer le surcoût du transport par chemin de fer en regard des moyens qui devront être mis en œuvre pour la reconstruction de la route des Narcisses, de la Route de Chaulin, et de celle du Zéphir, défoncées par les trajets incessants des camions ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses. »

M. le Municipal Caleb Walther note que Mme Irina Gote a un peu changé son interpellation, parce son interpellation finissait par : « Je remercie la Municipalité pour ses réponses qui peuvent aussi être écrites. » Donc M. Caleb Walther déclare que les réponses seront écrites, si cela ne dérange pas Mme Irina Gote.

A ce stade, la réponse satisfait Mme Irina Gote.

12.4 Interpellation de M. Florian Chiaradia sur l'Aide cantonale à la construction du sentier sur les rives du lac.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Voilà six ans votre Conseil acceptait la prise en considération du postulat de notre collègue Olivier Gfeller pour l'étude de faisabilité d'un sentier sur les rives du lac entre le Basset et la Maladaire.

A ce jour, la Municipalité n'a pas encore formellement répondu à cette demande. Toutefois, un projet de sentier palliatif, passant par la colline du Mont-Gibert, a été communiqué au Conseil communal.

Relevons néanmoins que cette problématique dépasse le cadre montreusien et s'insère dans un contexte plus large de promotion des cheminements riverains au niveau cantonal, voire fédéral. C'est pourquoi l'Etat de Vaud a mis en place dès 1988 des outils pour promouvoir et faciliter l'aménagement d'un sentier lacustre: le Plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman est mis en œuvre par la

Commission des rives du lac, à laquelle le Conseil d'Etat alloue régulièrement des crédits-cadres. Ces sommes sont destinées à financer l'étude et la réalisation des projets des communes à hauteur de 50%.

Surprise, alors qu'au printemps dernier un décret du Grand Conseil accordait un nouveau crédit-cadre en faveur des chemins riverains, parmi les études projetées n'y figurait aucune allusion à une quelconque demande montreusienne. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir informé notre Commune: en 2012, le Canton avait envoyé un courrier à toutes les Communes riveraines pour qu'elles fassent part de leur éventuel projet.

A ce stade, je m'étonne donc de ne pas voir la Municipalité se saisir de cette manne offerte par l'Etat de Vaud, qui permettrait pourtant d'accélérer sensiblement la réponse à ce postulat largement soutenu par votre Conseil il y a six ans. Ceci alors même qu'en 2012, en réponse à une question écrite d'Olivier Gfeller, la Municipalité motivait son inaction précisément par des motifs financiers !

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

- La Municipalité a-t-elle pris contact avec la Commission des rives du lac ?
- Pour quelles raisons la Municipalité ne sollicite-t-elle pas le subventionnement offert par le Canton ?
- Enfin, dans quels délais la Municipalité compte-elle répondre au postulat ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses. »

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répond de la manière suivante :

Oui, la Municipalité est en contact avec la Commission des rives du lac, avec laquelle elle collabore de manière régulière pour cette problématique, mais aussi pour pleins d'autres problématiques relatives aux rives du lac, par exemple le port, etc.

En ce qui concerne la deuxième question, à savoir pourquoi la Municipalité n'a pas entrepris une démarche financière concernant ce projet, effectivement la Municipalité n'a pas encore sollicité le Canton pour un subventionnement étant entendu, qu'à ce jour, il n'y a aucun projet, ni avant-projet mis en place. Pour rappel, la réponse faite à M. Olivier Gfeller, il y a de cela deux ans, expliquait que la Municipalité attendait l'évolution du dossier sur la Tour-de-Peilz, afin de voir dans quelle mesure il fallait emboîter le pas et de quelle manière. Ce qui fait que la démarche a été interrompue dans l'attente de l'évolution du dossier de la Tour-de-Peilz, qui semble-t-il, d'après la presse de ce jour, est en passe d'évoluer.

En ce qui concerne la troisième question, concernant les délais que la Municipalité compte prendre pour répondre, dans l'enveloppe du Conseil communal il y a la réponse aux postulats et aux motions, dans laquelle le délai a été affiné et a été arrêté au 30 septembre de cette année.

En effet, la Municipalité est en train de travailler actuellement avec plusieurs directions, entre autres la direction Voirie et espaces verts et la direction du dicastère de M. Neukomm, pour améliorer le cheminement actuel, qui certes ne longe pas les rives du lac, mais qui contribue à avoir un cheminement agréable par le biais du sentier et du passage par le Mont-Gibert. La Municipalité est actuellement sur la problématique et des solutions vont être élaborées ces prochaines semaines.

D'ici là, M. le Municipal Christian Neukomm imagine avoir des réponses plus précises sur l'évolution que prend le dossier de nos voisins boélands, et pouvoir ainsi répondre au postulat de manière plus ou moins complète. Il espère ainsi avoir répondu, en tout cas dans un premier temps, aux questions et à cette interpellation.

M. Florian Chiaradia remercie M. le Municipal Christian Neukomm pour sa réponse. Naturellement M. Chiaradia prend acte que la Municipalité souhaite attendre le mois de septembre, et il se réjouit d'avoir, à ce moment-là, des réponses plus précises. Malheureusement, on ne semble pas prendre précisément le chemin des rives du lac, en tout cas pas prendre un chemin qui semble convenir à ce que l'on avait voté il y a de nombreuses années et en cela M. Chiaradia ne peut que le regretter. Il espère être agréablement surpris dans quelques mois.

12.5 Interpellation de M. Christian Gagnat concernant la circulation difficile !

M. Christian Gagnat donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Habitant Chernex, j'utilise très souvent la route du Zéphyr, puis la route de Brent pour me rendre en ville de Montreux ou Clarens. Aux heures de pointe et ceci dès 16h00, des bouchons commencent à se former dès le premier rondpoint à la sortie de l'autoroute venant du Valais. Arrivant au deuxième rondpoint (sortie de l'autoroute qui vient de Vevey) la situation s'aggrave encore et ceci est dû aux feux du carrefour de Chailly. Il serait fort à propos d'envisager une solution à cette situation.

A maintes reprises, j'ai constaté que des automobilistes bifurquaient à gauche, à ces feux, alors qu'il est interdit de le faire, mais vous me direz que c'est leur problème. Des bouchons se forment également dès la voie de décélération sur l'autoroute, les gens utilisent la bande d'arrêt d'urgence car ils sont bloqués depuis la sortie et ce jusqu'aux feux que j'ai cités avant.

Ne serait-il pas judicieux d'entrevoir une possibilité avec un rondpoint à cet emplacement ? »

M. le Municipal Christian Neukomm va essayer, en collaboration avec son collègue M. Caleb Walther en charge de Police Riviera, de répondre sur les options sur lesquelles ils sont en train de réfléchir et de développer.

M. Christian Neukomm tient déjà à rappeler que la création des deux nouveaux giratoires a permis de fluidifier grandement cet axe qui permet de desservir Montreux. Rappeler que les bouchons sur l'autoroute c'est malheureusement une réalité que bien des villes du Canton, d'une certaine importance, rencontrent tous les matins à l'heure de pointe et contre ceci ils ont un peu de la peine à faire autrement que d'intégrer au mieux ces flux, et si des bouchons doivent se former sur l'autoroute, ils ne sont pas responsables de cette problématique-là.

Les feux ont été installés de manière à agir comme porte d'accès sur les flux descendants sur Tavel, Clarens, ensuite Montreux. Il est évident que si l'on n'a pas, à un moment donné, une régulation par des phases de feux, on va avoir une colonne ininterrompue de véhicules, qui va bouchonner un peu plus loin, après le carrefour de la Saussaz,

respectivement après les feux à la hauteur de Tavel. Donc la problématique ne va pas changer fondamentalement.

Néanmoins, ils sont régulièrement en contact avec les services cantonaux pour ces problématiques d'encolonnement sur l'autoroute, respectivement pour ces problèmes de phasages des feux, en parallèle avec une société d'ingénieurs en circulation, et il est étudié, au fur et à mesure de l'évolution du trafic, toutes les solutions qui permettraient d'améliorer ceci.

En ce qui concerne le fait de tourner à gauche, le nécessaire va être fait très prochainement, au niveau du marquage, pour que les choses soient bien plus claires qu'elles ne le sont maintenant. M. le Municipal Christian Neukomm avoue que maintenant il y a encore quelques lacunes et que certainement, le jour où le marquage aura été fait de manière un peu plus nette, il y aura moins cette problématique avec ces coupures de phases montantes. Il espère ainsi avoir répondu à l'interpellation de M. Christian Gagnat, tout en restant bien entendu à disposition si de nouveaux éléments devaient être portés à sa connaissance.

M. Christian Gagnat est satisfait de la réponse, mais il voulait juste préciser qu'il ne parlait pas des bouchons sur l'autoroute, mais c'est la sortie de l'autoroute qui crée des bouchons. Il remercie pour la réponse.

12.6 Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de l'accessibilité automobile du « Clos de Chillon »

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 10 janvier 2015, une enquête publique a été ouverte concernant la construction de plusieurs villas familiales, c'est-à-dire 3, au « Clos de Chillon » avec parking souterrain. Ce projet se situant sur le territoire de la Commune de Veytaux, on peut a priori se demander quel est le rapport avec Montreux.

A ma connaissance, il n'y a pas d'autre possibilité d'accès aux parcelles concernées pour les véhicules à moteur que de passer par les quais de Montreux au bord du lac. C'est pour cette raison que j'ai été interpellé par un concitoyen inquiet de voir le trafic automobile croître sur une promenade piétonne.

N'ayant trouvé de réponse précise et détaillée à cette préoccupation ni dans la réponse à l'interpellation de M. le Député Olivier Gfeller au Conseil d'Etat de février 2008, ni dans la réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Thierry Foretay à la Municipalité de Veytaux du 5 mai 2014, et ne me souvenant plus de ce qui a été discuté à ce sujet dans le cadre de notre Conseil il y a de cela un certain temps, pour ne pas dire un temps certain, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité peut-elle m'éclairer, de manière générale, sur la question de l'accessibilité au « Clos de Chillon » ?
2. En particulier, la Municipalité peut-elle nous rappeler le cas échéant quel accord avait été trouvé avec la Commune de Veytaux ?

3. La Municipalité est-elle satisfaite de la situation du point de vue de l'accessibilité du site concerné ?

Je remercie par avance la Municipalité pour la réponse qu'elle voudra fournir à la présente interpellation. »

M. le Municipal Christian Neukomm déclare qu'il a, lui aussi, des problèmes de mémoire. Comme il a reçu l'interpellation de M. Alexandre Staeger il y a une heure et demie, il avoue, que même en faisant un tour rapide autour de la table municipale, cela n'a pas plus éclairci les choses.

Par contre, sa collègue Jacqueline Pellet, qui à l'époque avait, en tant que Conseillère communale, interpellé et déposé un postulat à ce sujet, de ce fait en connaît un bon petit bout. M. Christian Neukomm promet donc une réponse écrite pour le prochain Conseil.

M. Alexandre Staeger est satisfait de la réponse.

12.7 Interpellation de M. Christophe Privet visant à nous éclairer sur les zones d'ombre quant au remplacement des lumières du parking du Marché

M. Christophe Privet donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Le 14 mai 2011, notre Conseil a reçu un préavis pour l'octroi d'un crédit de Fr. 575'000.- pour le déplacement de la loge de contrôle et d'exploitation ainsi que le changement de l'éclairage du Parking du Marché de Montreux.

Lors du Conseil du 15 juin 2011, j'ai déposé au nom de Montreux Libre un amendement de CHF 85'000.- sur la ligne budgétaire dédiée à l'éclairage, plus particulièrement au sujet de la problématique de l'éclairage du parking à l'aide de tubes fluorescents, technologie dépassée et fortement polluante. Cet amendement avait pour objectif :

1. de laisser le temps à la Municipalité d'étudier la technologie LED, moins énergivore et polluante et
2. d'étudier la possibilité de faire des économies d'énergie en utilisant l'informatique intelligente de gestion des bâtiments (la domotique).

Tels étaient les principaux arguments de Montreux Libre.

Ce dernier a été accepté par notre Conseil. Le message semblait limpide lors du débat du 15 juin 2011.

Plus de 2 ans et quelques mois après, la Municipalité a déposé un nouveau préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 90'000.- au maximum, pour le remplacement de l'éclairage intérieur des trois niveaux du parking du Marché.

En commission, tout comme lors du débat du 4 septembre 2013, j'ai fait part de mon étonnement sur ce nouveau préavis.

Ce dernier était quasiment un simple copier/coller de l'ancien préavis de 2011, sans tenir réellement compte des inquiétudes passées du Conseil, qui avait rejeté cette

dépense. Son contenu n'avait pas changé, si ce n'est que l'on mettait en avant les pires défauts que comporterait le choix de la technologie LED.

De plus la consommation énergétique du parking prenait l'ascenseur avec le projet présenté par la Municipalité.

Après un long débat, dans sa sagesse, le Conseil a refusé le préavis Municipal et renvoyé sa copie au service concerné.

Cependant, lors des débats, M. le Municipal Alain Feissli, a laissé entendre qu'en cas de refus, il ne reviendrait pas devant le Conseil avec une solution avant, je cite : « trois, quatre ou cinq ans ».

Notre collègue M. Michel Zulauf, lors des débats a déclaré, je cite : « Je suis estomaqué de la déclaration de M. Alain Feissli de tout à l'heure, cela a un aspect psychologique un peu inquiétant, d'entendre que parce que le Conseil va refuser un préavis, on va le mettre au fond d'un tiroir pendant 3 ans. C'est inadmissible. »

En ce qui me concerne, j'ai immédiatement informé M. Alain Feissli qu'après un délai raisonnable, je n'hésiterais pas à revenir avec une motion ou un postulat.

Voilà maintenant 14 mois que ce débat a eu lieu et plus de 43 mois se sont écoulés depuis le dépôt du 1^{er} préavis, il me semble dès lors important de tirer la situation au clair.

Je le dis sur le ton de la boutade :

1. M. le Municipal Alain Feissli est-il toujours fâché ?
2. Où en sont les réflexions de la Municipalité ?
3. La Municipalité a-t-elle prévu de revenir avec un nouveau préavis, si oui, quand ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses. »

M. le Municipal Alain Feissli aimerait rassurer M. Christophe Privet, il n'est pas vraiment dans la nature de M. Feissli de se fâcher, mais il admet volontiers, sur le fait et le chaud du moment, d'avoir été un peu dépité, cela il peut l'entendre.

Effectivement, vu le contexte de l'époque, il a été un peu dépité parce que naturellement la population de Montreux a droit à des prestations de qualité et c'était un des soucis de la Municipalité dans le cadre de cette carence, de cette vétusté de l'éclairage du parking du Marché couvert.

Et naturellement un tout petit peu dépité aussi peut-être à l'époque, parce que les experts disaient que c'était formidable de pouvoir se lancer dans une belle aventure, mais que c'était juste encore un tout petit peu trop tôt.

C'est un peu ce message-là, qu'il y a bientôt 18 mois ou 2 ans, la Municipalité a voulu faire passer. Effectivement on était dans une situation qui nécessitait que l'on s'en occupe et en même temps, une attente formulée par le Conseil, et des experts qui disaient qu'il fallait patienter encore un peu, n'étant pas encore au top dans cette technologie.

Ceci étant, quand M. le Municipal Alain Feissli évoquait le fait qu'il ne savait pas si la Municipalité reviendrait dans cette législature ou si lui reviendrait dans cette législature, c'est simplement qu'à ce moment-là

les experts disaient également qu'il s'agissait d'une technologie évoluant très vite. Mais pour avoir quelque chose qui réponde aux besoins techniques et qui finalement soit économiquement acceptable, en termes de coût, faudrait-il 2 ans, 3 ans ou 5 ans, cela on en sait rien. La seule certitude, c'est qu'effectivement cette technologie était appelée à évoluer.

Alors, M. Alain Feissli tient à rassurer le Conseil et M. Christophe Privet, la Municipalité est restée tout à fait attentive à cette évolution technologique qui, et c'est peut-être la bonne nouvelle du soir, est plus proche des 2 ans que des 5 ans pour le côté performance.

C'est ainsi que d'ores et déjà, M. le Municipal Alain Feissli peut annoncer qu'un mandat d'étude définitif a été donné par la Municipalité, au tout début de l'hiver dernier ou à la fin de l'automne dernier, et que selon toute vraisemblance la Municipalité sera à même de répondre aux besoins de la population et au souhait du Conseil et de M. Privet, par le dépôt d'un crédit d'investissement dans le courant de cette année.

M. Christophe Privet remercie M. Alain Feissli pour sa réponse, il en est pleinement satisfait.

12.8 Interpellation de M. Olivier Raduljica dont le titre est : « Un nom pour notre future salle du Conseil communal »

M. Olivier Raduljica donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La salle du Conseil communal est désormais réalisée. Il est temps de lui donner un nom rassembleur. Ce d'autant plus qu'elle sera aussi utilisée par les sociétés locales ainsi que par les élèves et les maîtres de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est.

Nous posons par conséquent la question suivante à la Municipalité : quelle démarche participative sera mise en place pour trouver un nom à la nouvelle salle du Conseil communal ? Merci. »

M. le Municipal Alain Feissli aimerait tout d'abord remercier M. Olivier Raduljica pour avoir amené cet élément dans le cadre du débat ce soir.

M. Feissli croit que ce que l'on peut dire ce soir, c'est que la Municipalité n'avait pas oublié cet aspect, mais considérant finalement la période très courte dans laquelle se sont déroulés les travaux de l'aula et considérant la volonté qui avait été annoncée de pouvoir la mettre à disposition le plus tôt possible cette année, et bien cette thématique n'a pas été traitée comme étant une priorité.

Aujourd'hui, et M. le Président le relevait tout à l'heure, les travaux touchent à leur fin. Parmi le Conseil, certains ont eu l'occasion de découvrir cette belle salle qui est, et M. Feissli partage à titre personnel l'avis de M. le Président, absolument magnifique, c'est une très belle réussite, et il pense que pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore vue, ils auront certainement en la découvrant, M. Feissli a envie de dire, le grand frisson. Ce grand frisson, et M. le Président l'a annoncé, ce sera pour le 18 mars prochain.

Dans l'intervalle, il s'agira effectivement, en partenariat avec les différents utilisateurs, de planifier une inauguration. M. le Municipal Alain Feissli croit qu'il est trop tôt

aujourd'hui pour dire si elle se fera avant ou après les vacances d'été. Il s'agira de mettre tout le monde autour d'une table, à savoir notamment le Conseil communal et l'Etablissement scolaire de Montreux-Est.

Et finalement, dans la même démarche participative, et c'est ainsi que M. Alain Feissli répond à l'interpellation de M. Olivier Raduljica, la Municipalité sera également appelée à consulter les différents utilisateurs et naturellement, d'une manière tout à fait privilégiée, le Bureau du Conseil et naturellement la Direction de l'Etablissement scolaire de Montreux-Est.

La Municipalité a le souci, tout comme M. Raduljica, de trouver un beau nom de baptême à cette magnifique salle, un nom de baptême qui soit rassembleur et auquel l'ensemble des différents utilisateurs puisse s'identifier.

M. Olivier Raduljica est satisfait de la réponse et remercie M. le Municipal Alain Feissli.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Christophe Privet, ne pouvant pas intervenir dans les communications, se permet de s'adresser à la Municipalité pour savoir quand, l'interpellateur M. Grégoire Furrer et lui-même, vont recevoir la clôture des réponses sur la Saison culturelle.

Il y avait une légère réponse orale donnée par l'ancienne Municipale, Mme Edith Willi. Il y a eu par la suite une petite communication écrite pour dire que la réponse serait complétée.

M. Christophe Privet voulait juste rappeler ceci. Il n'est pas spécialement pressé, mais ce serait gentil si la réponse pouvait être finalisée.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à rassurer M. Christophe Privet, il n'est pas oublié, ni M. Grégoire Furrer.

En l'occurrence, comme cela a été dit sauf erreur par Mme Edith Willi, dans les derniers jours de son mandat, la Municipalité travaille sur cette question. M. Laurent Wehrli peut le dire ici, au niveau du calendrier, une rencontre est prévue le 27 de ce mois avec l'ensemble des Directeurs des festivals, donc le Montreux Jazz Festival, le Festival de musique classique Montreux, le Montreux Choral Festival et le Montreux Comedy Festival, afin de travailler sur les concepts ou les aménagements du concept de la Saison culturelle, et que le travail a déjà commencé avec eux mais sous une forme d'opération de finalisation.

Ensuite, il y aura le 5 février, dans l'après-midi, une rencontre de tout le Conseil de Fondation de la Saison culturelle, avec les mêmes Directeurs, afin de finaliser encore, dans le sens de la nuit portant conseil, entre le 27 janvier et le 5 février, et d'affiner les éléments.

En début de soirée, à 18h00 de ce même 5 février, il y a la rencontre de la Commission culturelle consultative, qui a été convoquée à nouveau, qui est d'ailleurs une forme de réponse aux deux interpellations puisque sauf erreur c'était une des questions des interpellations. Donc la

Commission culturelle consultative est convoquée pour le 5 février, le seul thème sera la Saison culturelle et où il sera présenté le fruit des travaux conduits en collaboration avec les partenaires principaux qui sont les Directeurs de festival, afin d'avoir ainsi un processus itératif, groupant les compétences des uns et des autres, dans la recherche d'une solution.

Et c'est sur cette base-là, que la Municipalité pensait attendre pour répondre aux deux interpellations, plutôt que de dire simplement que l'on allait faire quelque chose, et afin de pouvoir d'ores et déjà transmettre au Conseil communal le fruit de ces différents travaux de réflexion et d'aménagement. Ce qui fait que peut-être il pourra encore être répondu pour la séance de février, mais plus certainement pour celle de mars. Ce n'est donc pas du tout parce que le dossier est abandonné, mais c'est parce qu'ils travaillent encore à la finalisation et il semblait plus pertinent de répondre sur le fond, et pas simplement de dire ce qui allait être fait.

M. le Syndic Laurent Wehrli espère ainsi avoir clarifié la situation par rapport à la réponse à ces deux interpellations.

La discussion continue.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR tient à remercier M. Yann Krebs qui est entré au Conseil en 2009, puis élu en 2011, pour son dynamisme tant au sein des activités de ce Conseil, en participant à de nombreuses commissions, ainsi que son engagement pour notre ville, et plus particulièrement pour l'Association des Intérêts de Clarens dont il est le président.

M. Krebs quitte ce Conseil pour des raisons professionnelles qui l'emmènent Outre-Sarine. Le PLR le remercie vivement pour son travail et lui adresse tous ses vœux de succès pour son avenir professionnel qui s'annonce prometteur. »

M. le Président Emmanuel Gétaz adresse également à M. Yann Krebs ses meilleurs vœux ainsi que ceux du Conseil.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On arrive au terme de cette séance. M. le Président Emmanuel Gétaz rappelle que la prochaine séance aura lieu le mercredi 18 février, c'est bientôt, à 20h00 ici-même au 2m2c. Il remercie toutes et tous pour leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée. M. le Président lève la séance à 22 h 20.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Emmanuel Gétaz

Charlotte Chevallier

Annexes : 3 correspondances

